

Numérique. Syntec, le syndicat professionnel des entreprises du numérique, réalise un tour de France qui a fait étape à Dijon. Au menu des discussions : les ordonnances Macron et la réforme des règles touchant à la protection des données personnelles.

Le numérique, secteur apte à définir un nouveau cadre social

Dijon L'actualité est dense pour les entreprises du secteur du numérique, depuis quelques mois. Une densité qui a incité Syntec Numérique, le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique, des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologie, à organiser un tour de France, axés sur trois grandes thématiques : les ordonnances Macron et leur mise en perspective, la réforme du Règlement général sur la protection des données (RGPD), et enfin la présentation du livre blanc Syntec sur l'innovation et les technologies. Ce tour de France faisait étape à Dijon le 24 octobre. « Cette série d'interventions, précise Laurent Baudart, délégué général de Syntec Numérique, résulte de plusieurs constats : la transformation de nos adhérents et de leurs clients, en lien avec la montée en puissance des nouvelles technologies. Il y avait aussi la nécessité de faire un travail d'explication sur le RGPD, et enfin, il fallait faire le point sur les ordonnances Macron ». Syntec Numérique fédère 2.000 entreprises en France. Une grande partie de l'activité de ces structures consiste à expliquer la transformation numérique à d'au-



Laurent Baudart (à gauche), délégué général de Syntec Numérique, en compagnie de Jérôme Richard, délégué régional.

tres secteurs industriels, mais, paradoxalement, l'organisation professionnelle note que certains de ses adhérents ne s'appliquent pas à eux-mêmes ces notions de transformation numérique. « Nous nous sommes dit qu'il fallait agir de manière urgente sur cet aspect », reprend Laurent Baudart. Concernant la question des données personnelles, là encore, c'est le rôle des acteurs de Syntec de la mettre en place chez leurs clients. Pour autant, l'organisation a constaté que certains de ces professionnels n'étaient pas conscients des enjeux qui touchent à la nouvelle réglementation. « C'est d'autant plus important, souligne le délégué général, qu'on se rend compte que beaucoup

de grands clients de nos adhérents, en France, ont tendance à renvoyer les obligations liées à la protection de ces données personnelles sur leurs sous-traitants. Or, l'amende, en cas de problème peut atteindre 4% du chiffre d'affaires... »

CAPITAL HUMAIN

Au sujet des ordonnances Macron, Laurent Baudart rappelle que dans le numérique, le capital repose beaucoup sur l'humain. Sur 2.000 adhérents, on trouve une très grosse part de PME et de TPE. « Il faut permettre à nos adhérents de se saisir très vite des opportunités historiques offertes par ces ordonnances. Dans ce contexte, nous voudrions créer une école de la négociation pour appren-

dre aux dirigeants d'entreprises de notre secteur à négocier. Nous croyons beaucoup à un équilibre vie personnelle-vie professionnelle. Le cadre social dans lequel nous évoluons, qui date de 1945, n'est plus du tout adapté aux jeunes, aux gens qui intègrent nos entreprises. Nous pensons que nous représentons un secteur qui peut être en pointe dans la définition d'un nouveau cadre social ».

BERTY ROBERT

En chiffres

- En Bourgogne Franche-Comté :
 - 0 à 3% Proportion de salariés du secteur du numérique en BFC, ce qui ne fait pas de notre région une locomotive en la matière.
 - 3.600 Nombre de salariés du secteur en BFC en 2016, en progression de près de 10 % par rapport à 2015.
 - 22,2 % Proportion de salariés dans le secteur logiciels et services informatiques.
 - 400 Le nombre de projets de recrutements pour le secteur information et communication en 2017 en BFC.

En image



Dijon À l'occasion de son soixantième anniversaire, le cabinet d'expertise-comptable Capec avait investi la toute nouvelle tribune du stade Gaston-Gérard à Dijon pour une soirée d'anthologie. Plus de cinq

cents personnes étaient invitées. Entre coupes de champagne, chanteuse jazzy, et les surprises d'une troupe de comédiens spécialistes en improvisation, la soirée aura aussi fourni l'occasion de faire le lien entre une entreprise créée en 1957 par Colette Per-

rin, puis reprise en 1986 par Jean-Luc Theuret et ses associés, et la nouvelle équipe qui se trouve aujourd'hui aux commandes. Celle-ci est constituée (voir photo) d'Amélie Deschaumes, Franck Duhamel, Sylvain Lochot, Adrien Navelot et Benoît Paris.

Ensemble, ils comptent bien poursuivre l'aventure, mais avec une ambition très actuelle : faire de Capec un cabinet à la fois digitalisé, et préservant l'indispensable proximité avec les clients accompagnés.

B. R.

Fraude

L'URSSAF BOURGOGNE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL. Le 12 octobre, 24 inspecteurs de l'Urssaf ont contrôlé 74 entreprises et 183 salariés dans 3 départements bourguignons, la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et la Nièvre. Plusieurs situations de travail illégal ont été constatées faisant l'objet de vérifications complémentaires. La non déclaration des salariés expose ceux-ci au risque d'accident du travail sans aucune couverture sociale. La fraude favorise une concurrence déloyale entre les entreprises. Des procès-verbaux de travail dissimulé seront transmis aux Procureurs de la République du ressort territorial concerné. Sont encourus 3 ans de prison assortie de 45.000 euros d'amende, une annulation des allègements de charges et le chiffre des cotisations non réglées. En 2016, l'Urssaf Bourgogne a encaissé 5,06 milliards d'euros auprès de 133.296 cotisants, mené 3.794 actions de contrôle des cotisants et accompagné les entreprises en difficulté en accordant 4.182 délais de paiements.

Implantation

INSTALLATION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TECHNIQUES SUR LE GRAND CHALON. Une bonne nouvelle pour l'emploi de Saône-et-Loire, la Société Générale des Techniques de Frédéric Mignot spécialisé dans l'emballage et l'embouteillage, a choisi d'implanter son 4e site de production sur le Grand Chalons pour sa situation routière et ses opportunités foncières. La construction de son nouveau site débutera en 2018 sur la zone industrielle SaoneOr. Une unité de production de 10.000 mètres carrés emploiera à terme 120 salariés dont une quarantaine au démarrage de l'activité, soit au second semestre 2019.

Alliance

IN VIVO RETAIL (GAMM VERT/ DELBARB) ENTRE EN NÉGOCIATION AVEC JARDILAND. Un futur rapprochement stratégique est envisagé entre InVivo et Jardiland. Les deux parties souhaitent garder les 3 enseignes indépendantes. Cette alliance donnerait naissance à un acteur de taille européenne dans le secteur de la jardinerie et de l'animalerie, doté d'un ensemble multi-réseau complémentaire. Une union qui accélérerait leur déploiement, en particulier à l'international et dans le numérique. L'opération sera réalisée à la signature des accords finaux après consultation des instances représentatives des entités et de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence. InVivo est le premier groupe coopératif agricole français, il réunit 220 coopératives (dont Dijon Céréales) qui rassemblent plus de 300.000 agriculteurs et emploie 9.200 collaborateurs dans 31 pays.

Mécénat

LE CRÉDIT AGRICOLE AU SERVICE DU PATRIMOINE. La fondation du Crédit Agricole Agir en Champagne Bourgogne et la fondation du patrimoine de Bourgogne Franche-Comté renouvellent leur partenariat. Vincent Delatte, président du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et de la fondation Agir et Guy Bédel, délégué régional de la fondation du patrimoine ont signé une convention de coopération en septembre à Dijon. Les deux acteurs entendent continuer la réalisation de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, en particulier celui implanté en zone rurale. Depuis la création de la fondation Agir, 216 projets ont été soutenus pour un montant de près de 560.000 euros.

en bref